

DURÉE

0,25000 jours (soit 2 heures)

PRIX

110 € par participant

Soit 132 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Expert de justice
 - Professions juridiques : magistrats, greffier, notaires, avocats, huissiers de justice, ...
 - Maîtres d'ouvrage
 - Maîtres d'oeuvre
 - Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016
 - Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
 - Experts en probatoire
 - Nouveaux Experts
 - Responsables et Collaborateurs de service technique entreprise/collectivité
 - Professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari,

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier les principes essentiels de l'expertise judiciaire
- Connaître les conditions de recours à une expertise
- Connaître les critères d'éligibilité pour être désigné comme expert de justice civile
- Comprendre la procédure d'expertise et les principes directeurs de cette dernière.
- Identifier la structure d'un rapport d'expertise
- Connaître et appliquer le principe de contradiction lors des opérations d'expertise

**PROGRAMME****1. Les principes fondamentaux de l'expert judiciaire**

Vidéo - LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES EXPERTS JUDICIAIRES 2'

Identifier les principes fondamentaux de l'expert et de l'expertise 5'

Vidéo - LES CONDITIONS DE RECOURS A UNE EXPERTISE JUDICIAIRE 1'

Connaître les conditions régissant le recours à une expertise judiciaire 5'

2. La désignation d'un expert

Vidéo - DESIGNATION ET CRITERES D'ELIGIBILITE 3'

Identifier les critères d'éligibilité pour être désigné comme expert 5'

Vidéo - LE SERMENT ET L'EXPERT 1'

Reconnaître les engagements de l'expert (Évaluation - QCM) 4'

Vidéo - LA DESIGNATION DE L'EXPERT 2'

Comprendre la désignation de l'expert (cartes interactives) 5'



Vidéo - LES CAS DE RECUSATION 1'

Identifier les cas de récusation (Évaluation - QCM) 1'

3. La procédure d'expertise

Vidéo - LE PRINCIPE DE CONTRADICTION 2'

Comprendre le principe de contradiction (Évaluation - Texte à trous) 5'

Vidéo - LE CONTROLE JUDICIAIRE DE L'EXPERT 2'

Identifier les conditions de contrôle de l'expert (Évaluation - Glisser déposer) 5'

Vidéo - LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE 2'

Comprendre le déroulement de la procédure (Évaluation - QCM) 4'

Vidéo - PROLONGATION DE LA MISSION 1'

Vidéo - REUNIONS D'EXPERTISE ET CONSERVATION DES PIECES 3'

Identifier les paramètres des réunions d'expertise et conservation des pièces 44

4. Le rapport d'expertise

Vidéo - LE RAPPORT D'EXPERTISE 5'

Identifier la structure du rapport d'expertise (Évaluation - QCM) 6'

Synthèse

Vidéo - EN SYNTHÈSE 3'

GUIDE SYNTHÉTIQUE 15'

5. Maîtriser le principe de la contradiction en expertise

Principe générale et origine 1'

Application de la contradiction 1'

Locution latine 1'

CEDH 1'

Les fondamentaux de la procédure contradictoire 2'

Exceptions au respect du principe de contradiction 1'

Implication de la procédure 1'

La contradiction pendant les opérations d'expertise 3'

Etude de cas 12'

Etude de cas 3 2'

Etude de cas 4 2'

Etude de cas 5 2'

Etude de cas 6 2'

la contradiction après les opérations d'expertise 1'



Etude de cas 2 2'

Etude de cas 7 2'

En synthèse 2'

Guide principe de contradiction 15'



VALIDATION

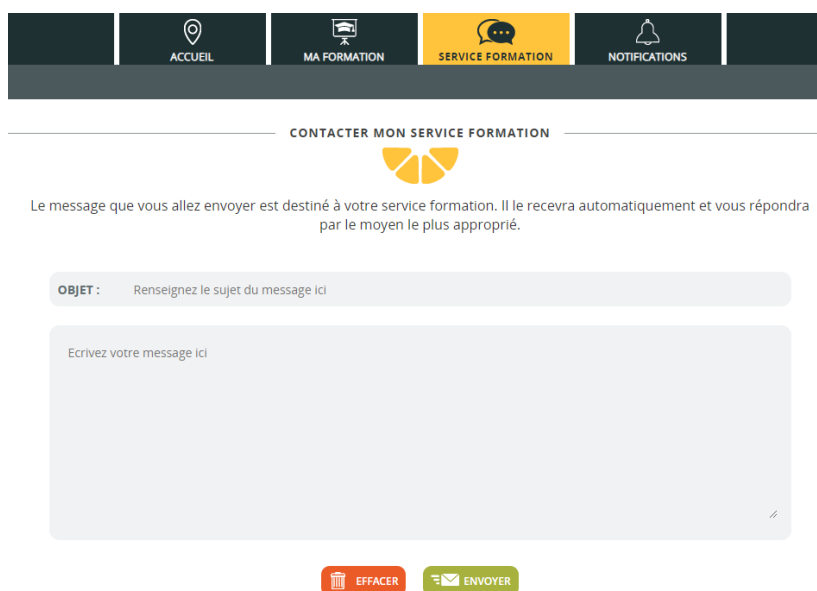
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.